

L'AVIATION D'AFFAIRES

DE QUOI PARLE T ON ?

L'aviation d'affaires s'adresse aux sociétés et aux particuliers qui utilisent l'avion ou l'hélicoptère pour satisfaire à leurs obligations. Ils peuvent se doter d'une flotte privée, affréter des vols auprès d'opérateurs spécialisés, ou recourir à la propriété partagée.

QUELS AVANTAGES ?



Confort



Coûts étudiés



Confidentialité



Maîtrise du temps

Gain de temps moyen
estimé à **2h27** par rapport
à un vol classique



Flexibilité

Accès à **10 fois plus**
d'aéroports que les avions
de ligne

POIDS ÉCONOMIQUE



117 850 emplois en 2017

13,4% du trafic aérien

27 923 départs en 2017
(+2,6% par rapport à 2016)

47% de vols intérieurs

AÉROPORT DE PARIS-LE BOURGET,

1^{er} aéroport européen d'affaires

Plus de **55 000** mouvements en 2017 (+2,8% par rapport à 2016)



2 300

emplois directs



2 200

emplois indirects



500

emplois induits

AÉROPORT DE PONTOISE CORMEILLES-EN-VEXIN

Plus de **40 500** mouvements en 2017

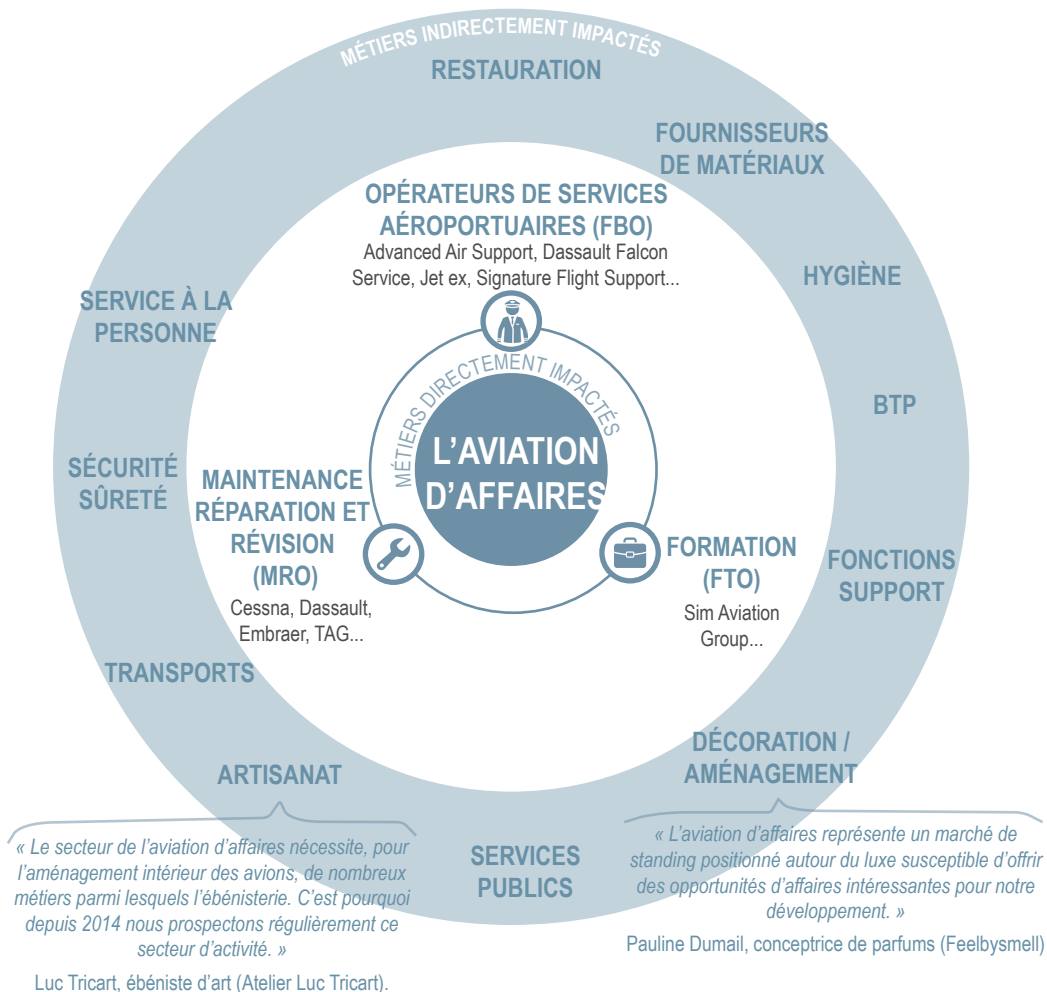
AÉRODROME DE PARIS-VILLAROCHE

Plus de **15 000** mouvements en 2017

UN ÉCOSYSTÈME RICHE EN OPPORTUNITÉS

Le secteur de l'aviation d'affaires regroupe des activités directement liées à la filière (les opérateurs de services aéroportuaires (FBO), la maintenance, réparation et révision (MRO) et la formation aéronautique (FTO)).

Ce secteur permet le développement d'activités indirectes et induites très diverses tel que : les métiers de la restauration, de l'aménagement, de l'artisanat, de l'hygiène...



POUR PLUS D'INFOS :

contact@hubstart-paris.com
<http://www.hubstart-paris.com/fr/>